



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 54789

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'utilisation des réseaux Internet et intranet dans une entreprise au regard du droit du travail. Il l'interroge plus spécialement sur les suites qu'elle compte donner aux conclusions du rapport de la CNIL demandant l'adoption de mesures destinées à assurer une plus grande transparence afin d'éviter que certains employeurs abusent des possibilités de pistage de l'activité de leurs salariés au moyen des réseaux intranet et des connexions Internet. Il souhaite notamment savoir si elle compte faire des propositions dans le cadre de la future loi sur la société de l'information.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54789

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6810